

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 9 juin 2015 à 20 h 15, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES:

Mesdames Diane Fournier, Denise Girard et Carole Lavallée

Messieurs Michel Gervais, Serge Mainville et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Madame Valérie St-Laurent

SONT ABSENTS :

Madame Catherine Pelletier

Messieurs Benoît Laganière et David Miljour

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe

M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Sophie Lussier, directrice du Service des ressources humaines

VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La présidente vérifie, auprès de la secrétaire générale, la procédure de convocation.

L'avis de convocation et l'ordre du jour en date du 4 juin 2015 ont été remis aux commissaires et au directeur général dans les délais requis et transmis aux établissements scolaires pour affichage. Un avis public a aussi été déposé sur le site Internet de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2015

66-CE-2014-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 21 h 05.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
 - 1.1. Vérification de la convocation de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions orales du public
4. Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 4.1. Contrat d'assurances – année 2015-2016
5. Affaires du Service des ressources humaines
 - 5.1. Non rengagement de personnel enseignant
6. Autres points
7. Questions orales du public
8. Parole aux commissaires
9. Ajournement ou clôture de la séance

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Trois personnes ont pris la parole.

67-CE-2014-2015

CONTRAT D'ASSURANCES – ANNÉE 2015-2016

CONSIDÉRANT que la police d'assurance de la Commission scolaire Marie-Victorin expirera le 30 juin 2015;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé, dans le cadre d'un regroupement d'achat avec des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation préalable requise en vertu de la Loi 17 a été accordée par le directeur général, conformément au règlement n° 1-2015 adopté par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la recommandation soumise et les explications fournies en comité de travail du Comité exécutif;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2015

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

1° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin retienne les services de courtage d'assurance de Lemieux, Ryan et Associés pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 pour une prime de 92 261 \$ (avant taxes);

2° **QUE** la secrétaire générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de la couverture d'assurance de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

68-CE-2014-2015

NON RENGAGEMENT DE PERSONNEL ENSEIGNANT

ATTENDU qu'en application de la convention collective la Commission se voit dans l'obligation de procéder au non rengagement d'enseignantes et d'enseignants à compter du 1^{er} juillet 2015;

ATTENDU l'entente conclue entre la Commission et le Syndicat de Champlain en vue de reporter au 8 juin 2015 la date limite pour la transmission de l'avis au syndicat et aux enseignantes et enseignants relativement à l'intention de la Commission de procéder à des non rengagements;

ATTENDU que l'«Avis en vertu de l'article 5-8.00 de l'entente locale», daté du 3 juin 2015, a été signifié par écrit aux enseignants avant le 8 juin 2015;

ATTENDU que l'«Avis en vertu de l'article 5-8.00 de l'entente locale», daté du 8 juin 2015, a été signifié par écrit au Syndicat de Champlain le 8 juin 2015;

ATTENDU la recommandation soumise et les explications fournies par la direction du Service des ressources humaines en comité de travail du Comité exécutif;

ATTENDU les représentations syndicales transmises par courriel le 8 juin 2015 et déposées sur le portail des membres du Comité exécutif le 9 juin 2015;

ATTENDU l'intervention de membres du personnel enseignant faite lors de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

DE PROCÉDER au non rengagement, pour cause de surplus de personnel, à compter du 1^{er} juillet 2015 des enseignantes et enseignants dont les noms apparaissent sur la liste présentée.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2015

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Deux personnes ont pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 25.

Présidente

Secrétaire générale